



Monsieur Mars DI Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 février 2015

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**.

Le Lycée Technique Joseph Bech de Grevenmacher propose depuis septembre 2014 aux élèves de 7^o ST de choisir leurs cours de mathématiques en français ou en allemand en vue de réduire l'échec dans cette matière.

Comme ce projet est censé donner des résultats immédiats et comme il constitue une idée innovante pouvant servir de modèle, j'aimerais recevoir les informations suivantes:

1. **Est-ce que des projets similaires furent mis en place dans d'autres lycées luxembourgeois? Dans l'affirmative, combien de lycées et combien d'élèves sont concernés? Dans la négative, est-ce que le Ministère entend promouvoir ce projet dans d'autres lycées en cas de résultats positifs ?**
2. **Quels sont les nombres respectifs d'élèves fréquentant les cours de mathématiques en français et en allemand ?**
3. **Quel est jusqu'ici le pourcentage de notes insuffisantes pour les cours donnés en français et pour les cours donnés en allemand (1^{er} trimestre) ?**
4. **À titre de comparaison, quel était le pourcentage de notes insuffisantes pour les cours de mathématiques au 1^{er} trimestre de l'année scolaire précédente (2013/14) ?**
5. **Est-ce que le Ministère pense à élargir ce projet à d'autres matières ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Claude Adam
Député



Luxembourg, le 31 mars 2015

Coordination générale

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 934 du Député Claude Adam

Ad. 1)

La loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques prévoit à l'article 3 que « ... *les lycées peuvent engager des actions autonomes dans le domaine pédagogique, dans le domaine de l'organisation administrative et dans le domaine financier afin d'adapter l'enseignement du lycée à des besoins et des priorités qui lui sont propres, tels qu'exprimés par la communauté scolaire.* »

Conformément aux dispositions de la loi, la communauté scolaire du Maacher Lycée fut à l'initiative de ce projet. Il s'inscrit parfaitement dans la démarche du Gouvernement de soutenir l'initiative autonome des lycées afin de donner une solution locale à un défi local.

Aussi faut-il préciser que des études démontrent que le choix de la langue véhiculaire et son utilisation ont un impact sur la réussite scolaire. Voilà pourquoi j'ai donné mon aval au projet d'innovation pédagogique proposé par le Maacher Lycée d'offrir en classe de 7eST, à côté d'un cours de mathématiques en français, un cours de mathématiques en allemand. À côté du Schengen-Lycée pour qui l'usage de la langue véhiculaire diffère pour la plupart des branches, aucun lycée n'offre pour l'instant un cours de mathématiques pour les classes de 7eST en allemand.

Je me suis engagé à faire suivre le projet par le SCRIPT et à le faire soumettre à une évaluation entreprise en collaboration avec l'Université du Luxembourg. J'entends par la suite disséminer les projets qui ont fait leurs preuves ; par contre je n'entends pas les imposer pour respecter la démarche « autonomie » des lycées.

Ad. 2)

Actuellement, le lycée offre une classe de 7eST avec 22 élèves fréquentant le cours de mathématiques en allemand ; 56 élèves sont inscrits dans le cours de mathématiques en français.

Ad. 3)

Pour les cours donnés en français le pourcentage est de 27,3% et pour les cours donnés en allemand, il est de 26,8%. Toutefois, comparer uniquement le nombre de notes insuffisantes ne fait pas de sens sans les mettre en relation avec le niveau scolaire général des élèves.

Ad. 4)

En 2013/14 le taux de notes insuffisantes en mathématiques pour les classes de 7eST au Maacher Lycée a été de 23,9%. Dans ce contexte il faut cependant noter qu'en 2013/14, les élèves ayant présenté à l'Ecole fondamentale des faiblesses dans certaines branches ont été regroupés dans des classes 7AD (7e ADAPT) dans les lycées. Ce regroupement n'est plus proposé à partir de l'année scolaire 2014/15, et les élèves sont tous regroupés en classes de 7eST.

Ad. 5)

Dans le cadre de la démarche « autonomie », j'entends soutenir chaque projet qui est proposé par une communauté scolaire, sous condition qu'il soit porté par l'ensemble des acteurs (enseignants, parents et élèves), qu'il propose une solution à un réel défi identifié localement, qu'il soit bien défini dans ses objectifs, sa démarche et son évaluation et qu'il ne soit pas contraire aux priorités du Gouvernement.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse